



Uriopss Auvergne-Rhône-Alpes

Assemblée générale du 30 avril 2019

Résultats des votes

EXPRIMÉS	RESOLUTIONS	OUI	NON	NUL	ABSTENTION
160 membres exprimés représentants 603 voix	1 ^{ère} résolution	Unanimité			
	2 ^{ème} résolution	159 membres			1 membre
	3 ^{ème} résolution	159 membres			1 membre
	4 ^{ème} résolution	Unanimité			

Quorum (article 16 des statuts de l'Uriopss Auvergne-Rhône-Alpes)

Nombre de membres ayant le droit de vote pour cette AGO : 496

Le quorum à atteindre est de 25 % des membres soit 124

Le total de membres exprimés et représentés est de 160 soit 32,26 %

Le quorum est atteint

Votes et nombre de voix (article 16 des statuts de l'Uriopss Auvergne-Rhône-Alpes)

Les 496 membres de l'Uriopss ARA ayant le droit de vote totalisent 1708 voix

Les 160 membres exprimés, représentés et présents totalisent 603 voix

Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées.

Rappel des résolutions soumises au vote

1^{ère} RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport de la Présidente et de la Directrice sur l'Association pour les services de l'année 2018 approuve les actions poursuivies et renouvelle sa confiance au conseil d'administration.

2^{ème} RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31/12/2018, approuve les comptes et rapports et donne quitus au Conseil d'Administration de l'Uriopss Auvergne-Rhône-Alpes pour sa gestion au cours de l'exercice.

3^{ème} RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit net pour un montant de – 77 748 euros en diminution du compte de réserve de l'association.

4^{ème} RESOLUTION : Conformément à l'Article 16 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire agréé la nomination d'Annie Deschamps au poste d'administratrice au titre du Département de l'Isère